LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Une réunion publique socialiste. — Jeudi, à huit heures et demie du soir, a eu lieu, à l'estaminet de la *Cloche*, une réunion publique, organisée par la section Roubaisienne du Parti ouvrier, en vue de l'élection du 5 mars au conseil d'arrondissement.

Quatre cents personnes environ assistent à la réunion. Le citoyen Catrice procède à la formation du bureau. Sont nommés, Culine, président d'honneur; Catrice, président; assesseurs, Duthoit et Desmarchelier.

Le citoyen Catrice fait un chaleureux appel, en faveur de l'élection de Culine. Il recommande à l'auditoire d'aller voter de bonne heure dimanche prochain afin de pouvoir procéder à la formation du bureau.

Il annonce que la conférence annoncée pour vendredi soir à la Carluière ne pourra avoir lieu, la salle étant occupée par des métiers à tisser. Il donne ensuite la parole au citoyen Jules Guesde.

Guesde remercie les électeurs de Wattrelos de leur sympathie pour le condamné de Fourmies. Il compte sur eux pour le faire sortir triomphant des urnes une troisième *fois*. Plus on brisera son élection, dit-il, plus il grandira dans votre estime.

Deux femmes montent à la tribune. Elles offrent à l'orateur un bouquet et le remercient de « son dévouement à la cause du peuple. »

Le citoyen Jules Guesde serre la main aux deux femmes, les remercie au nom du Parti ouvrier et ajoute qu'il compte sur elles pour contribuer au succès du parti.

Il fait le tableau de la femme excitant lors de la Commune leurs enfants *à combattre pour celle-ci. Si la* femme voulait s'en occuper, dit-il il suffirait de quelques mois pour inculquer aux enfants les doctrines socialistes.

Il engage les électeurs « à souffleter le Gouvernement » en votant de nouveau pour Culine.

L'orateur parle ensuite de la création de syndicats agricoles, et fait naturellement, pour terminer, une charge à fond de train contre le « capital » et les capitalistes. Cris de : Vive Guesde, vive Culine!

Le citoyen Catrice donne lecture de l'ordre du jour suivant qui est adopté par acclamation :

« *Les citoyens réunis à la salle Briffaut, à* Wattrelos, jeudi 2 mars, s'engagent à voter dimanche prochain pour le citoyen Culine et à faire tous leurs efforts pour lui donner plus de voix qu'aux deux élections précédentes, cette élection représentant non pas un nom mais un principe, l'amnistie pleine et entière pour les condamnés politiques de grève, de presse et fait connexes, en résumé pour tous ceux qui sont martyrs de la cause des travailleurs, et s'engagent à faire sortir triomphant de l'urne le nom de Culine. »

Le citoyen Catrice entonne le chant de Culine, que toute la salle reprend au refrain.

La réunion se termine sans incident.

Prévoyants de l'Avenir, Société civile de retraites. — Un bureau de recettes est installé café de l'Orphéon.

Il est ouvert pour les recettes de cotisations et les adhésions, de 10 heures à midi, dimanche 5 mars, et tous les premiers dimanches de chaque mois. Age requis, 15 ans accomplis le 1er janvier 1893. Cotisation : 1 franc par mois.

Vol avec escalade et effraction. — Mercredi matin, vers six heures, deux malfaiteurs, inconnus jusqu'ici, se sont introduits, par effraction, chez M. Vandewelde Marcelin. Ils ont emporté des vêtements, et ont brisé quelques objets mobiliers.

Un expulsé. — La gendarmerie a arrêté un teinturier, Florentin Decraene, âgé de 40 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TOURCOING

Une conférence à la Société de Géographie. — Dimanche prochain 5 mars, à 4 heures 1/2 du soir, M. H. Candelier fera, à la salle de la Société de Géographie, place Leverrier, une très intéressante conférence sur son exploration au pays Goayire (Colombie).

L'ameublement de la caserne des Pompiers. — Il sera procédé le jeudi 19 mars, à l'adjudication des fournitures nécessaires à l'installation des pompiers dans la nouvelle caserne, tables, armoires, bancs, chaises, lits, literies, etc., le tout d'une valeur d'environ 4,500 francs.

Le même jour aura lieu l'adjudication des uniformes et équipements des Sapeurs-Pompiers pendant les années 1893, 94, 95, 96 et 97.

Le devis pour la première année s'élève à 8,812 fr. 15 et pour les autres à 5,839.

Ne pourront prendre part à cette dernière adjudication que les tailleurs et entrepreneurs justifiant qu'ils sont inscrits à la patente.

Tombée d'une échelle. — Jeudi, vers 8 heures du matin, la petite Juliette Deherripont, demeurant au Hallot, voulut, en l'absence de sa mère, visiter le poulailler auquel on ne peut accéder qu'au moyen d'une échelle. En descendant, la pauvre petite tomba à la renverse et resta longtemps sans connaissance. On appela aussitôt un médecin qui constata qu'il y avait, outre de graves contusions, fracture à la cuisse droite.

Une saisie de viande de boucherie. — Une vache du poids de 350 livres, présentée par un boucher de la banlieue, a été reconnue atteinte de tuberculose par M. Ansar, inspecteur des denrées alimentaires. La bête a été enfouie, sous la surveillance de la police, au dépôt des fumiers de la ville.

Roncq. — *Incendie.* — Mercredi, vers sept heures et demie du soir, deux vieilles maisons situées près de la ferme Delesalle, à 300 mètres de l'estaminet du Pape, territoire de Roncq ont été complètement détruites par un incendie. Les pompiers de Roncq et Neuville sont arrivés en peu de temps et ont réussi à préserver les constructions voisines. L'une des maisons était inhabitée, et on suppose que le feu a pu être mis involontairement par un rôdeur qui s'y était réfugié pour la nuit.

Halluin. — *Epilogue de la grève partielle.* — M. Dewilde, fabricant de tissus et d'ameublements, a remis entre les mains de M. le président du conseil des prud'hommes quatre livrets d'ouvriers grévistes congédiés, à la suite de leur non-rentrée à la fabrique, mercredi matin.

Trois d'entre eux, sur leur demande, ont reçu leur livret de M. le président des prud'hommes. Un seul avait « terminé sa pièce » et a pu, dès lors, toucher son salaire.

— *Un accident du travail.* — Une jeune fille, Emma Devoghel, âgée de 18 ans, demeurant aux Baraques, occupée à la fabrique de chromos de M. Gombert, au Gravier, a eu l'annulaire droit entaillé par le couteau d'une machine à couper le papier. La jeune fille devra, craint-on, subir l'amputation du doigt.

LOI SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

des filles mineures et des femmes

DANS LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

promulguée le 2 novembre 1892

10 exemplaires en feuilles, 1 fr. 25; 25 id. 2.50.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 66320

LILLE

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Mme veuve Vallon, femme de l'ancien préfet du Nord, mère de M. Omer Vallon, administrateur de la Compagnie du Nord.

Concerts et Spectacles

Grand-Théâtre de Roubaix. — Salle comble, jeudi soir, pour la première et très brillante représentation, à Roubaix, par la troupe lyrique de Gand, de *Benvenuto*, le grand opéra de Diaz — fils du célèbre peintre du même nom.

Le livret est dû à M. Gaston Hirsch, qui a mis en scène, d'une façon plus ou moins historique — on sait ce qu'il faut penser de la vérité historique au théâtre — la jeunesse de l'illustre ciseleur florentin. Nous n'entrerons pas dans de longues dissertations pour démêler la part de vrai et de faux qu'il peut y avoir dans une donnée qui nous était encore inconnue : la chose pourrait n'intéresser que médiocrement nos lecteurs, puis, l'heure tardive ne nous permet guère de longues recherches.

Naturellement, il y a deux femmes dans le drame lyrique de M. Hirsch : l'une qui a aimé Benvenuto et qu'il n'aime plus, l'autre que Benvenuto aime et qui le lui rend. C'est tout le contraire des deux coqs qui vivaient en paix, quand une poule survint. Vous comprenez que la première veut se venger du volage ciseleur et de sa préférée : elle demande à voir encore une fois Benvenuto; celui-ci, bon enfant, arrive au rendez-vous — mais voici qu'il est entouré d'une douzaine d'estafiers qui manifestent fort visiblement l'intention de le mettre à mal.

Pour être ciseleur émérite, on n'en tient pas moins à sa peau, et Benvenuto, qui se trouve être, par dessus le marché, une des plus fines lames de Florence, vous met ses adversaires sur le flanc en un tour de main : il y avait de quoi rendre jaloux Lagardère lui-même ! Dans la bagarre, le frère de la délaissée reste sur le carreau — ce qui n'est pas précisément fait pour calmer la douce créature.

Mais nous avons beau vivre au pays des spadassins, tuer deux hommes, la chose a quelque importance, et l'on incarcère à Rome, dans un cachot que le livret dit « Sombre » — ils le sont généralement tous — le bouillant Benvenuto, qui peut réfléchir à son aise sur les vicissitudes de la vie.

Dans sa prison, il a des visions étranges, auxquelles succède une nouvelle fort peu réjouissante : celle de sa condamnation à mort.

Cependant, sur instances multiples et pressantes, cette sentence est commuée en un arrêt de bannissement. Cela ne fait pas l'affaire de la délaissée qui a, préalablement, voulu empoisonner sa rivale. Celle-ci chancelle et va mourir, quand le peuple réclame le trépas de l'empoisonneuse. L'aimable enfant, voyant Benvenuto échapper au supplice et sa rivale revenir peu à peu à la vie, s'apercevant, d'autre part, que ses affaires, à elle, vont de mal en pis, prend le parti de se poignarder. Et voilà!

Sur cette donnée, Diaz a mis une musique qui n'est peut-être pas toujours bien personnelle, et qui laisse percer l'influence allemande et italienne, corsée de ressouvenances de Wagner, mais dont le charme est parfois très pénétrant. Il y a dans *Benvenuto* des mélodies exquises, et que nos amateurs auront bientôt fait de populariser.

Nous avons beaucoup apprécié, au premier acte, les deux chœurs dont les unissons nous ont paru remarquables; au second, le chœur du commencement répétant le motif dit par l'orchestre, puis le magnifique duo de Benevenuto et de Pasiléa; au troisième acte, la plainte superbe de Benevenuto :

> De l'art splendeur immortelle,
> Rayons à peine entrevus,
> Mes yeux ne vous verront plus!

Enfin la valse du ballet est tout simplement ravissante.

L'interprétation a été excellente. Succès énorme pour tous les artiste, M. Paliu (Benvenuto) en tête, vaillamment secondé par Mmes de Basta et Priollaud.

Rien que des éloges à décerner aux chœurs et à l'orchestre.

Le programme portait *Benvenuto* comme la dernière grande représentation lyrique de la saison : il est question, paraît-il, de monter le chef d'œuvre de Saint-Saëns, récemment représenté à Paris : *Samson et Dalila*.

La représentation au bénéfice des cantines scolaires. — La représentation au bénéfice des cantines scolaires, offerte aux dames, a eu lieu, jeudi soir, au théâtre de Mme veuve Deschamps, devant une très nombreuse assistance. On remarquait dans la loge municipale MM. Henri Carrette, maire, et Trannoy, adjoint. La plupart des conseillers municipaux étaient disséminés dans la salle.

Une pièce en trois actes, *Paul Méran*, de M. Edmond Duesberg, l'un de nos auteurs contemporains les plus en vogue, a commencé la soirée. Cet ouvrage, dont nous avons eu lieu déjà ce constater la haute portée morale, n'a rien laissé à désirer sous le rapport de l'interprétation. Citons en première ligne MM. Armand et Fossé, Mmes Duclin, Delannoy et Deville.

La *Fanfare Delattre*, sous l'habile direction de M. Louis Knooor, a, une fois de plus, fait valoir la supériorité de son exécution dans la *Marche de la Damnation de Faust*, de la *Marche Turque*, et le *Souvenir du Congo*. A la demande générale, la *Marseillaise* a été ajoutée au programme et bissée avec enthousiasme.

La soirée s'est terminée par la seconde représentation, au cours de cette saison, *Mam'zelle Nitouche*, opérette en quatre actes, du renommé compositeur Hervé. Cette représentation n'a été, a aucun point de vue, inférieure à la première.

Tout en renouvelant nos réserves contre le livret de MM. Henri Meilhac et Albert Millaud, nous devons reconnaître le rare mérite de la partition.

L'œuvre de l'auteur de l'*Œil crevé* a été l'occasion d'un nouveau succès pour Mlle Marie Deschamps, à qui l'on a offert de jolis bouquets, et pour M. Louis Couvreur, vaillamment secondés par MM. Henri Couvreur, Army et Gustave Descamps, Mme Vidally et Couvreur.

L'orchestre et les chœurs ont bien marché.

Tourcoing. — Le cercle du Petit-Château donnera dimanche prochain 5 mars, à six heures précises du soir, un grand concert qui se terminera par *Un homme comme il faut*, comédie en un acte.

Menin. — Dimanche 5 mars à 5 heures 1/2 précises du soir, un grand concert de charité organisé par la chorale « Les Amis-Réunis » de Wasquehal, avec le concours de plusieurs artistes distingués, sera donné dans la salle du Lion de Flandre, rue d'Ypres, 67.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 2 mars 1893

L'audience du 2 mars est présidée par M. Claustre; M. Martin occupe le siége du ministère public.

M. Claustre rend d'abord son jugement dans les deux affaires tenues en délibéré.

L'AFFAIRE LEPERS

M. Achille Lepers, adjoint au maire de Roubaix, prévenu d'avoir frappé M. Vandeputte, bénéficie de circonstances atténuantes, attendu, dit le jugement, qu'il a été provoqué par les injures de son adversaire : M. Lepers, en conséquence, est condamné à un jour de travail et aux dépens.

Dans l'affaire M..., relative à une maison de passe, le prévenu est acquitté, attendu, dit le jugement, que l'agent de sûreté, qui a constaté le fait, a usé d'un stratagème pour pénétrer dans le domicile des époux M...

UN ÉCHO DES ÉLECTIONS DE LILLE

M. SCRIVE CONTRE LE MINISTÈRE PUBLIC

Incidents de séance

Le tribunal appelle ensuite une affaire Delbar, Duprez, Cauvillier et Scrive — ce dernier civilement responsable — qui prend des développements intéressants.

Rappelons brièvement les faits qui se rapportent à l'élection du mois d'août, dans laquelle M. Emile Scrive fut candidat à Lille.

Delbar, Dupriez et Cauvillier étaient poursuivis, devant la justice de paix de Lille, pour avoir colporté une circulaire électorale signée par un membre du parti ouvrier, le citoyen Lambert, mais dépourvue de nom d'imprimeur.

M. Emile Scrive avait été englobé dans la prévention, comme civilement responsable, parce qu'on attribuait à son comité la propagande de cet écrit.

Les prévenus, après des débats véhéments, avaient été acquittés à Lille : mais l'affaire fut portée jusqu'en Cour de cassation, et celle ci, décidant qu'en l'espèce, la loi avait été violée, avait renvoyé les trois distributeurs et M. Scrive — bien que, pour ce dernier, le ministère public de Lille eût renoncé à toute action — devant le tribunal de simple police de Roubaix.

L'affaire a été appelée à l'audience de ce jour.

Me Chesnelong représentait à la barre M. Scrive et ses co-prévenus.

M. MARTIN dit que la Cour de Cassation estime que le tribunal de simple police de Lille a violé la loi, en n'appliquant pas aux prévenus les articles qu'il convenait d'appliquer. Il requiert donc l'application de la loi contre Delbar, Dupriez, Cauvillier et Scrive — ce dernier civilement responsable.

M. CHESNELONG, en présence des réquisitoires du ministère public, donne lecture de ses conclusions. Il en résulte qu'un sieur Meurisse s'est lui-même reconnu, à Lille, comme civilement responsable : par le fait même du ministère public, il a été substitué, dans l'action publique, à M. Scrive. Elles constatent que les poursuites contre Scrive sont vexatoires, puisqu'elles ont été abandonnées par le ministère public lui-même, et que M. Scrive a été renvoyé des fins de la plainte sans dépens. Quant aux trois autres prévenus, les conclusions tendent à leur acquittement, attendu qu'ils échappent à toute responsabilité judiciaire.

M. CHESNELONG commence alors une longue plaidoirie, pour expliquer ses conclusions. Cette plaidoirie dure près d'une heure et demie : en voici les grandes lignes :

En ce qui concerne M. Scrive, le défenseur dit de ne pas comprendre l'attitude du ministère public à cette audience : le ministère public, en France, est une personne une et indivisible : or, à Lille, il agit et pense d'une façon déterminée, et à Roubaix il pense autrement, donnant un démenti public à celui de Lille.

M. Court, commissaire central, vient, à l'audience de Lille, essayer d'accabler M. Scrive sous le poids de treize témoins, et, après enquête, il est obligé de reconnaître qu'on fait fausse route; en pleine audience, il renonce à l'action publique, et, se tournant vers M. Meurisse appelé comme témoin, il lui demande s'il accepte la responsabilité civile, et M. Meurisse accepte et il devient prévenu.

Donc, M. Scrive est mis hors cause à Lille. Comment se fait-il qu'à Roubaix, le ministère public retienne M. Scrive comme prévenu? « C'est de cette situation, dit le défenseur, que je vous fais juge, M. le Président : quelles pensées pareille attitude doit inspirer à ceux qui ont le souci de la justice et le respect des lois! »

« On a fait à M. Scrive, continue-t-il, un procès de tendances, un procès dicté par les rancunes et les passions politiques, je l'ai dit à Lille, et je le répète à Roubaix, car on ne pouvait trouver aucun lien entre M. Scrive et ses co-prévenus. Il y a au dossier une lettre émanant du parquet — et le ministère public l'a lue — qui atteste que M. Scrive a été mis hors-cause à Lille : pourquoi l'attitude du ministère public à Roubaix? Ce que je ne puis vous reconnaître, c'est, qu'après avoir laissé épuiser vos droits contre M. Meurisse, vous veniez essayer de ressaisir aujourd'hui M. Scrive, antérieurement mis hors-cause. En fait, il n'y a plus d'action publique contre M. Scrive, et cet abandon a été acté : pourquoi la vérité d'hier ne serait-elle plus la vérité d'aujourd'hui? Je ne vois, dans cette persistance à poursuivre M. Scrive, que des procédés vexatoires, indignes de la justice française.

M. Chesnelong parle ensuite des trois autres prévenus, de malheureux ouvriers à qui l'on a déjà fait perdre cinq jours à Lille, et qu'on appelle de nouveau à Roubaix, sans compter les frais énormes, accumulés comme à plaisir, dit le défenseur, sans nécessité comme sans excuse, simplement pour donner satisfaction à des intérêts et des rancunes politiques.

Quel était leur crime? Ils avaient distribué une circulaire électorale émanant du Parti ouvrier et signée Lambert : le défenseur constate en passant que, dans le Parti ouvrier, on accepte toujours la responsabilité de ce que l'on signe, et il ajoute que les trois distributeurs pouvaient croire et ont cru que Lambert était l'auteur et l'imprimeur de l'écrit. Or, quand on a poursuivi ces trois ouvriers — sous prétexte que la loi sur la presse devait recevoir une sanction, et que les distributeurs à défaut d'autres coupables devaient être punis — l'auteur et l'imprimeur étaient connus, affirme Me Chesnelong, et l'imprimeur a même été condamné de ce fait.

Dans ces conditions, il n'y a pas place pour une condamnation en complicité des trois co-prévenus de M. Scrive; le défenseur, à ce propos, discute juridiquement, et en s'appuyant sur le droit commun, l'arrêt de la Cour de cassation « mal renseignée », et il manifeste l'espoir de voir la justice de paix de Roubaix confirmer le jugement de la justice de paix de Lille.

L'HUISSIER AUDIENCIER. — Hé! les p'tites dames, là-bas!...

M. CHESNELONG. — Quoi donc?

L'HUISSIER. Il faut bien les faire taire...

Effectivement, le brouhaha est insupportable.

M. CHESNELONG, continuant sa plaidoirie, prouve que la pénalité qui frappe les contraventions en question exclut la complicité. Par ce fait, des distributeurs doivent être écartés du débat : l'imprimeur seul, reste.

Dans sa péroraison, le défenseur dit que le juge de paix ne peut se résoudre à la besogne qu'on veut lui faire faire : ce serait une violence à la loi, le triomphe de l'arbitraire. Il s'en remet à la sagesse et à l'esprit de justice du tribunal : français, il a confiance dans la justice française.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au ministère public.

M. MARTIN, officier du ministère public. — Je proteste...

M. CHESNELONG. — Oh! Vous pouvez le faire...

M. MARTIN. — Je proteste, quand vous dites que la Cour de cassation a été impressionnée par des passions politiques...

M. CHESNELONG. — Mais je n'ai pas dit cela ; vous ne m'avez pas compris!

M. MARTIN. — J'en suis sûr.

M. CHESNELONG. — Parlez ; je vous répondrai : j'ai le droit de parler le dernier.

M. MARTIN. — Je proteste, et c'est tout : je m'en rapporte au juge de paix.

Me CHESNELONG. — Je ne suis pas venu ici pour recevoir des leçons de qui que ce soit, pas même du ministère public. Je sais ce que je dois à chacun, notamment à la Cour de Cassation que je respecte comme avocat, et je sais ce qui m'est permis vis-à-vis des autres. Vous êtes mon adversaire, je représente la défense, il y a un juge entre nous deux...

M. MARTIN. — C'est vrai.

M. CHESNELONG. — Oui, c'est vrai ; j'ai relevé une contradiction entre l'attitude du ministère public à Roubaix et à Lille. J'ai demandé pourquoi l'on réclame une condamnation contre M. Scrive; et vous ne m'avez pas répondu. Et j'ai ajouté que des passions politiques faisaient dévier cette affaire.

M. MARTIN. — Je proteste.

M. CHESNELONG. — Eh bien, protestez ; ça m'est bien égal, par exemple!

Le défenseur donne encore quelques détails amusants sur les incidents de l'élection à laquelle a pris part M. Scrive : il qualifie M. Court, commissaire central de Lille et officier du ministère public au tribunal de simple police de cette ville, « d'agent électoral de première force » il ajoute aussi que les sabres de la police, à Lille, sont à la disposition des candidats opportunistes pour lacérer les affiches qui ne plaisent pas.

L'affaire a été tenue en délibéré; le jugement sera rendu dans huit jours.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 2 mars.* — UN AGENT ASSAILLI. — Lundi, dans l'après-midi, l'agent Chantraine était de faction rue de la Chaussée, à Roubaix, quand arrive sur lui un individu ivre qui, sans autre explication, lui adresse toutes sortes d'injures.

L'agent veut conduire l'homme au poste, mais celui-ci lui lance force coups de tête, de pied et de poing.

La situation de l'agent devient plus critique, quand il se voit entouré d'une foule de personnes hostiles qui prennent parti pour l'ivrogne et même l'un des assistant enlève le sabre du représentant de l'autorité ; ce dernier a sa tunique arrachée. Heureusement arrivent à son secours trois collègues qui réussissent à loger au violon le rebelle.

L'inculpé est un liseur de la rue Duflot, appelé Poteaux Louis : il condamné à quarante jours d'emprisonnement et 5 francs d'amende.

UN ACTE DE BRUTALITÉ. — M. Allard, cabaretier à Wattrelos, en était venu aux prises avec M. Félix Cottemer, marchand de beurre, aussi à Wattrelos, à la suite d'une réclamation de ce dernier.

Mlle Sidonie Allard soigneuse, voulut s'interposer : c'est alors que Cottemer se tournant contre elle, lui allonge un soufflet, puis lui lance dans le bas ventre un formidable coup de pied.

C'est du moins la déclaration faite par la plaignante, Sidonie Allard, âgée de vingt-quatre ans, qui est obligée de s'asseoir pour faire sa déposition : les conséquences du coup ont été fort graves et d'un certificat de médecin il résulte qu'elle menace d'être affligée pour toute la vie.

Cottenier prétend qu'il n'a fait que se défendre contre les violences d'Allard et de son fils et que le coup n'était point destiné à la fille.

La cause est renvoyée à huitaine pour audition d'autres témoins.

UN COUP DE COUTEAU. — On se souvient des circonstances dans lesquelles un jeune homme de vingt ans, J.-B. Vancoillie, avait, au Blanc-Seau, presque tué d'un coup de couteau à la cuisse, un ancien camarade du nom de Rouillard.

Vancoillie, après avoir subi une longue instruction qu'on croyait devoir aboutir à une comparution en cour d'assises, à raison de la gravité de l'état de la victime, comparait en correctionnelle.

L'inculpé a vingt ans, mais il en parait à peine quinze ou seize : il a déjà subi plusieurs condamnations pour fraude : il est en détention depuis près de trois mois.

Des dépositions de personnes présentes à la scène, il ressort que des plaisanteries faites entre jeunes gens, avait dégénéré en rixe : Vancoillie avait d'abord mordu à la figure, près de l'œil l'un d'eux, puis il s'était adressé à Rouillard qui, ayant eu à peine le temps de se retourner, avait reçu dans la cuisse un violent coup de couteau.

C'est un canif à manche noir, dont la lame mesure plus de dix centimètres de longueur et est recourbée du bout.

Il parait que Vancoillie, si on ne l'avait arrêté, aurait plongé à nouveau son arme dans l'épaule de son adversaire.

Vancoillie prétend que tous s'étaient ligués contre lui et que, en outre, Rouillard, la victime et lui, courtisaient la même jeune fille et que par jalousie, Rouillard l'avait insulté et menacé.

Après plaidoirie de Me Catelle, Vancoillie est condamné à huit mois d'emprisonnement.

UN NEVEU IRASCIBLE. — Louis Cuvelier, a, à Mouveaux, chez son oncle, brisé plusieurs objets mobiliers et quand le garde Dupriez est intervenu, il s'est rebellé et a refusé d'obtempérer à ses réquisitions.

Cuvelier se voit infliger une peine de vingt jours et quinze francs d'amende.

POUR REBELLION, à Tourcoing, François Beels, quarante jours et une autre peine de trois jours de travail et 5 fr. d'amende.

POUR LE MÊME DÉLIT, à Tourcoing, Léman Désiré, dix jours et cinq francs d'amende.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 3 mars

Présidence de M. le conseiller TELLIER

Ministère public : M. SCHULER, substitut du procureur général

2e affaire. — **Faux à Fontaine-au-Pire**

En juillet 1884, Aimé Senez, cultivateur à Fontaine-au-Pire, actuellement âgé de 57 ans, était menacé d'une saisie. Il aurait arrêté les poursuites en remettant à son créancier une reconnaissance de 3320 francs portant deux fausses signatures, celle de sa femme et celle de son beau-frère, intervenant comme caution.

La nécessité de se procurer des fonds l'aurait ensuite amené à créer de fausses valeurs qu'il mettait en circulation, négociait en banque à Carnières ou Avesnes-lès-Aubert, et renouvelait à l'échéance. On en aurait saisi 14 représentant une somme de 9.200 fr. restée impayée. Il aurait avoué.

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'affaire des eaux de la Marque

Douai, 3 mars. — Dans l'affaire des eaux de la Marque, la Cour, dans son audience de ce jour, réformant le premier jugement, condamne les teinturiers à des dommages-intérêts mitigés, et seulement pour une période allant jusqu'à la fin de 1890, mais avec les réserves pour une période de temps postérieure.

Le dommage à réparer est fixé à 23.666 fr. pour M. Guislain, à 5.333 fr. pour M. Hannart, à 2.666 fr. pour M. Moullé Lamare. Ces sommes additionnées, soit 31.666 fr., seront payées par les teinturiers jusqu'à concurrence de 97 0/0, suivant les proportions où l'expertise met la responsabilité à leur charge.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

(Voir le Tableau à la 4e page)

NORD

Le premier mai à Armentières. — Les socialistes d'Armentières s'occupent déjà d'organiser la manifestation du premier mai.

Le syndicat de l'industrie textile, dont le citoyen Henri Desobildre est l'un des principaux membres, et qui représente la fraction dissidente du parti guesdiste, a convoqué pour lundi, les représentants des différents groupes ouvriers, en vue d'arrêter les mesures à prendre pour la manifestation.

Le démantèlement de Bouchain. — M. le général Loizillon, ministre de la guerre, a déposé sur le bureau de la Chambre, un projet de loi concernant le démantèlement de Bouchain.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Vaille, curé de Gouzeaucourt, est nommé doyen d'Arleux.

Le crime de Thumesnil. — On a arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Lille, un ouvrier de ferme, François, qui, sur la demande du Parquet, a pu donner l'emploi de son temps dans l'après-midi de dimanche. Son arrestation cependant a été maintenue parce qu'il est frappé d'expulsion et que le juge d'instruction veut confirmer ses dires par le témoignage de plusieurs témoins qui vont être cités.

L'innocence de François ne ferait aucun doute. Une cabaretière, chez laquelle il a passé sa soirée, a donné exactement l'emploi de son temps. Cette déclaration est conforme à celle qu'a faite François lui-même.

PAS-DE-CALAIS

Les grèves dans le Pas-de-Calais. — A Vendin, la situation est stationnaire. Les grévistes paraissent résolus à soutenir leurs revendications jusqu'au bout. L'administration des mines, de son côté, ne veut pas faire de concessions.

— *A Carvin.* — Un vif mécontentement règne parmi les ouvriers de la fosse n° 2, à cause de la non-application du tarif des salaires fixé par la commission arbitrale lors de la grève générale.

Les ouvriers mineurs ont tenu une réunion à ce sujet. Une délégation est chargée de présenter leurs réclamations au directeur de la Compagnie.

— *A Saint-Omer.* — La grève des pipiers se continue. La chambre syndicale a distribué des secours aux grévistes.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 2 mars.* — Emilia Verhaeme, rue de la Guinguette. — Adèle Dewitte, rue du Tilleul, 123. — Hélène Franchomme boulevard de Metz. — Henri Monier, rue d'Alma, fort Frasez, 40. — Edmond Schollaert, rue Decrême, 162. — Fernande Mahieu, rue du Tilleul, cour Ghestemme, 8. — Georges Demuynck, boulevard de Belfort, 51. — Jeanne Massez, boulevard de Beaurepaire. — *Déclarations de décès du 2 mars.* — Léon Detrazegnies, 1 mois, rue Voltaire, maisons Montagne, 3. — Jean Vaubellinghen, 56 ans, rue de l'Alma, fort Frasez, 112 — Jeanne Bailly, 4 ans, rue de la Planche-Trouee, 17. — Marceline Dhérinnes, 64 ans, rue Notre-Dame, 29. — Hortense Doutreluigne, 5 ans, rue de la Brasserie, 7. — François Vantomme, 1 mois, rue de Beaurewart, 13. — Madeleine Haesaert, 3 ans, rue de la Chaussée, 26. — Angèle Vanhée, 4 mois, rue de Franklin, 116. — Jules Legrand, 29 ans, rue Descartes, fort Sion, 50. — Sidonie Dumoulin, 32 ans, rue du Tilleul, 305. — Jules Savoie, 33 ans, rue Isabeau-de-Roubaix. — Joséphine Féodaer, 67 ans, Hotel-Dieu. — Gabrielle Baudaert, 10 ans, rue Desbonnet, 7. Germaine Béague, 10 mois, rue de la Balance, 21. — Maria Lefebvre, 3 ans, Hotel-Dieu. — Georges Nicolas, 24 jours, rue d'Isly, 47.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 20 au 26 février.* — — Maurice Spriet, rue de l'Amiral Courbet. — Maria Vigin, rue du Contour du Créchet. Gaston Fourmeau, rue de Wasquehal. — Victor Devos, rue de Lille. — François Tanky, rue du Général Négrier. — Octave Gilleron, rue de Constantine. — Alphonse Decobecq, rue Vauban. — Alice Noclain, rue Saint-Jacques — Germaine Depla, rue Léon Gambetta. — Fernande Butaeye, rue de Constantine. — Léontine Dejonckheere, rue de la Fontaine. — *Publications de mariages* — Joseph Vandendooren, 29 ans, menuisier, et Octavie Lequesne, 25 ans, journalière. — Pierre Vanneste, 3. ans, maçon, et Anaïs Legrand, 23 ans, peigneuse. — *Mariage.* — Pierre Gys, 26 ans, tisserand, et Marie Dewinde, 30 ans, bobineuse.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 2 mars.* — Hélène Vanderstichel, rue de Paris. — Gaston Strinck, rue Etienne Motte. — Madeleine Lemaire, rue Nationale. — Madeleine Belin, rue d'Alsace. — *Déclarations de décès du 2 mars.* — Henri Phalempin, 1 mois, rue de la Tossée. — Jean-Baptiste Buyser, 20 jours, rue Fin-de-la-Guerre.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 1er mars.* — Noël Lesage, au Mont. — Etienne Vantomme, rue de Linselles.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Eugène ERNOULT-PROUVOST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Eugène-Marie-Joseph-Henri ERNOULT, décédé à Roubaix, le 1er mars 1893, à l'âge de 4 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 4 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 66.

Les amis et connaissances de la famille MERCIER DELOBEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Joseph MERCIER, décédé à Roubaix, le 1er mars 1893, dans sa 38e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. La Messe de Convoi sera célébrée le lundi 6 dudit mois, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Italie, 3, à 3 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DUCOULOMBIER-DUMOULIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sidonie-Clémence DUMOULIN, épouse de M. Edouard DUCOULOMBIER, décédé à Roubaix, le 2 mars 1893, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 2 heures, en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 305.

Les amis et connaissances de la famille SAVOIE-BEULENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Gustave SAVOIE, sous-chef facteur des postes, décédé à Roubaix, le 2 mars 1893, dans sa 34e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, impasse Isabeau.

Les amis et connaissances de la famille DELEPLANQUE-LEMAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Fernande-Clétine DELEPLANQUE, décédée à Roubaix, le 2 mars 1893, à l'âge de 6 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le lundi 6 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vigne, 82, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille SOENENS-LORTHIOIR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules SOENENS, décédé à Roubaix, le 3 mars 1893, à l'âge de 38 ans et 2 mois, administré des Sacrements de Notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 6 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Philippe-le-Bon, 52.

Les amis et connaissances de la famille LEGRAND-PENNEL qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Joseph LEGRAND, décédé à Roubaix, le 2 mars 1893, à l'âge de vingt-neuf ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 5 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Descartes, au Fort-Sion, 50, à 2 h. 1/4.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 6 mars 1893, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Pierre-Henri-Joseph BONTE, décédé à Roubaix, le 23 juin 1864, dans sa 49e année; et de Dame Fidéline-Joseph FREMAUX, son épouse, décédée à Roubaix, le 24 janvier 1891, dans sa 71e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le lundi 6 mars 1893, à 9 heures 3/4, pour le repos des âmes de : Monsieur Pierre-Alexandre MULLAERT, brigadier retraité des douanes, décédé subitement au Blanc-Seau, le 2 septembre 1890, dans sa 74e année, et de Dame Félicienne-Louise-Joseph CAPRON, son épouse, décédée à Comines, le 2 mars 1892, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

La révision à la Chambre. — *Séance du 2 mars.* — M. Lemonnier continue son discours.

Il combat les systèmes Frère et Graux et affirme que le pacte conclu entre les fractions libérales à Bruxelles, fait un devoir aux députés de la nuance Graux, de n'apporter aucun obstacle au suffrage universel dans la Constitution.

M. Graux interrompt. — Nous avons un système, nous le défendons ; s'il est écarté, nous réservons notre liberté d'action. Nous n'avons pris aucun autre engagement. Nous n'abdiquerons pas notre liberté. (Vive approbation à droite.)

M. Lemonnier demande s'il faut interpréter ces paroles dans le sens d'une alliance possible avec la droite.

M. Graux (ironique). — Auriez-vous la prétention, vous, de faire la revision sans la droite? (Nouvelle approbation à droite, hilarité.)

M. Lemonnier demande à la droite si elle se rallie au système de M. Frère. (Dénégations à droite.)

M. Lemonnier ajoute qu'il restera donc à M. Graux à se retremper dans l'opinion bruxelloise qui s'est énergiquement manifestée dimanche. (Hilarité à droite.)

M. Dufrane. — Le *Journal de Bruxelles* et le *Patriote* seuls calomnient la manifestation de dimanche.

M. Hanssens. — Il reste la *liberté*.

A gauche. — Elle est à peine née et déjà la voilà alliée aux catholiques.

M. Lemonnier prétend que toute la presse libérale est acquise, jusqu'à et y compris la *Flandre Liberale*, au suffrage universel.

M. de Mot. — La *Flandre* a publié un article dans tous les sens.

M. Bara. — Elle modifiera peut-être encore son opinion!

M. Lemonnier soutient que la forme du gouvernement n'est pas en question et que d'ailleurs le Pape a conseillé aux catholiques de se rallier à la République.

Enfin, le *Patriote* a publié des articles hostiles à la Royauté, à propos du referendum royal. (Protestations à droite.)

L'orateur prétend que le suffrage universel ne donne pas, sur le terrain municipal, en France, les abus dont certains journaux font état. (Interruptions répétées de M. Bara).

M. Lemonnier annonce qu'il reproduira une proposition de referendum populaire. (Protestations à gauche. Hilarité prolongée à droite).

M. Lemonnier termine en invoquant le sentiment public, qui se manifeste en faveur du suffrage universel.

M. de Smet de Nayer dit qu'il va rapporter exactement les décisions de la Commission. Les considérations contenues dans son rapport lui sont personnelles.

M. Janson, interrompant : Dans ce cas votre rapport n'a aucune valeur interprétative.

M. De Smet de Nayer. — J'ai rapporté exactement les décisions et les motifs à l'appui.

M. Nothomb demande à ajourner son discours. Il ne pourrait, dit-il, en ce moment que répéter M. Lemonnier.

M. Loslever propose la clôture de la discussion générale.

M. Nothomb s'y oppose. (Cris : Parlez !)

M. De Mot demande que M. Lemonnier dépose son projet de referendum.

M. Féron. — Pour reproduire notre texte que la Commission a repoussé!

M. Tack demande que le gouvernement dépose des renseignements relatifs aux modifications à apporter à la péréquation cadastrale.

M. Beernaert dit qu'il déposera une note demain à ce sujet.

La séance est levée et renvoyée à demain.

Détournements à l'aide de faux cachets de l'administration des postes, à Bruxelles. — La police de la division centrale de Bruxelles, vient de découvrir une affaire qui aurait pu prendre de très grandes proportions.

Mercredi matin, un jeune homme d'une vingtaine d'années se *faisait servir à déjeuner dans un restaurant de* la rue de l'Etuve. Pendant son repas il ouvrit successivement plusieurs lettres scellées comme des lettres chargées. Après en avoir retiré des billets de banque, il rassembla les lettres et les enveloppes et les jeta au feu.

Après avoir terminé son déjeuner, il demanda au garçon de vouloir bien garder un petit paquet qu'il viendrait reprendre le soir.

Aussitôt après le départ du client, le restaurateur, qui avait été mis au courant de ce qui s'était passé, avertit la police. Le paquet que le singulier personnage avait laissé fut ouvert ; on y trouva un timbre humide de l'administration des postes, un composteur et une boîte avec tampon et encre. Le timbre portait: *Bruxelles (Nord) 1 mars, 9 m.*

Dans le même paquet se trouvait un livre d'expédition appartenant à Mme veuve Simais, rue du Marais.

La police se rendit aussitôt chez cette commerçante. Voici ce qu'elle y apprit, Mme veuve Simais avait pris à son service, il y a un mois, un jeune homme de 21 ans, nommé Van S..., demeurant chaussée de Ninove. Cet employé avait reçu mission, le matin, d'expédier une série de lettres chargées au bureau des postes de la gare du Nord.

Il avait avec lui le livre d'expédition sur lequel on appose un cachet attestant le dépôt.

Tout s'expliqua alors. Le jeune Van G... s'était emparé du contenu des lettres et, pour cacher son vol, avait usé de faux.

Van G..., qui n'est plus rentré à son domicile, est activement recherché.

Faits divers

Les chantiers maritimes du Royaume-Uni ont mis à l'eau pendant l'année 1892, un effectif maritime qui représente un total de 1.194.781 tonneaux bruts.

En 1883, le tonnage total des lancements avait atteint 1.250.000 tonneaux bruts : puis, de 1881 à 1888, il avait oscillé entre 475,0000 et 900,000, pour atteindre les nombres de : 1,286,679 en 1889, 1.242,121 en 1890 et 2,209,904 en 1891.

Double assassinat à Charleville. — Un drame épouvantable s'est déroulé hier à Tearon-sur-Aisne, village de trois cent cinquante habitants, situé à huit kilomètres de Vouziers. Deux femmes : Mme veuve Fortier, épicière âgée de soixante-et-un ans, et Marie Naurmont, sa servante, âgée de vingt ans, ont été assassinées à l'aide d'un instrument tranchant et contondant, une hache, croit-on. C'est une petite fille qui a découvert hier matin les cadavres horriblement mutilés, en entrant dans l'épicerie pour faire une emplette.

Ce double crime a eu le vol pour mobile ; les assassins ont fracturé les meubles et ont tout bouleversés dans la maison : ils sont parvenus à s'emparer d'une sommes de 100 francs environ, le contenu du tiroir du comptoire mais 2,000 francs en billets de banque, qui étaient enfermés dans la table de nuit sont échappé à leurs investigations.

Un suicide à sensation à Londres.—Deux banquiers, William Barker et Hilton Barker, devaient comparaître hier devant le tribunal de Mansion-House, sous la prévention de fraude. Le défenseur des prévenus a annoncé que l'un des prévenus, Hilton, s'était brûlé la cervelle le matin, d'un coup de revolver, dans un wagon de chemin de fer, près de Wimbledon. Le corps a été transporté à la gare de Putney.

L'avocat Bears a déclaré qu'il avait établi l'identité du défunt et qu'il avait vu transporter le corps. Quand le suicide a été annoncé, William Barker a éclaté en sanglots. L'affaire a été remise à une date ultérieure.

On a trouvé sur le corps du suicidé un télégramme adressé au chef du service des faillites et conçu comme suit : Venez chercher votre victime.

Le punch. — Quelle est l'origine du punch? Le mot est anglais et la boisson paraît l'être aussi. En réalité, le mot et la chose — comme dirait M. Francisque Sarcey — ont été empruntés aux Indes, par nos voisins d'Outre-Manche, vers la fin du dix-septième siècle.

Les Indous faisaient antrer dans la préparation du punch de l'arack, du thé, du sucre, de l'eau et du citron, soit cinq ingrédients. Le mot indou « pantsche » signifie cinq. Les Anglais en ont fait « punch » supprimant plusieurs lettres au mot et quelques ingrédients à la boisson.

Et voilà l'histoire du punch.

UNE EXCEPCHEUNE

Monologue comique dit par Coquelin cadet, de la Comédie Française

Aoh! tout le monde il est une bête, yès!

Dans l'rues, les family-house, cafés, omnibus, jerdins pioublics, j'entends cette chaose :

Les Anglais ils voyègent taousses.

C'est une erreur très considérèble : pas taousses ; beaucoupe, ce était possible, mais taousses... nao!

La preuve, ceit moa, je voyège jémais ; mais jé lè dise pas, pour pas on me trouve soa ridikioule.

Je prends train dans le ménifique ville de London; je viens dans oune petit campègne et là... je reste Je reste là longtemps, beaucoup longtemps pouis jè soa retourne dans le remerquèble ville de London. Pourquoa cette chose?

Parcèqué je avais per d'aller sur la mer, et dans les railways... très dangereux. Court, court comme des bêtes, pouis... demoulicheune touriste. Stioupide!

Toute cela porquoa? Pour voar des gentlemen et des ladys et miladys, qui avaient le nez pareil toute le monde; des robes anglais, des pereplouies anglais, des chepeaux et des pantelonnes anglais; porquoa alors cette voyège?

On perd son canne, son malle, sec de nouitte ou lorgnette; il caoute une somme énorme et se fétigue.

Je voyège jamais, prudent et économe.

Seulement, por pas avoar l'air, quand je me soa retourne dans le merveilleux ville de London, je dis comme tous les genses :

Aoh! jé viens d'Itélie. Aoh! très joali! dans le ville de Raome il y a des... qui ne se trouvent pas partoute, évidently, ceit très... et pouis faut voare les église; il y a saint... saint Chaose, saint... Machin, qu'il est bien pour oune église d'Itélie; le... du fond, vous savez qui..., sur le côté, aoh! ceit très... et pouis le le... le... en haut alors, tout en haut, ceit le... mais le plousse curieuse, c'est cette grande rue qui va de... vous savez, à.... à.... à chaose, quoi!

Aoh! je souis très satisfaite de cette voyège j'y retournerai probèblement...

Les gens aussi ils sont très... très draoles; ils ont des chaoses, costumes, yès ceit, dans le genre des imèges, vous avez bien vu imèges; hein! seulement ceit pas du pèpier, nao; ils vont viennent, font aller les jambes, et les caostumes ils sont... ils sont... en étoffe.

Voilà pour la ville et les hébitants.

Pour le coussine, je dirai pas beaucoupe parcè què le monsieur petron de l'haotel ayant remarqué — jè ne sais comment — que j'étais un sujet de notre émèble queen, il m'a toute le temps donné rosbif, plum-pudding, appletarte, etc.

J'étais très confortèble dans ce haôtel, allez-y donc de mon part quand vous irez à Raome, ceit le haôtel du... le meilleur, quoi! hous verrez bien tout de souite.

J'ai visité aussi Nèples, Venise, Tourin, Milan, Gênes; mais quoi je ne pouvé pas vous ennoueyer toute le nouitt à vous rèconter, cela serait inconvenante.

Mais non qu'ils disent les gens, mais je dis : Si!

J'errète ce nerrècheune qui soufflt pour donner ne idée de le chaose.

Jé dise aussi: Comment! vous avez jamais vu Niéguèra! Aoh! c'être pas possible!

Aoh! faut voar Niégu ra! Il y a là de l'eau, de l'eau qu'on croirait jemais! cété merveilleuse, mais... je veux pas gâter le plaisir, vous trouverez en voyant soa-même.

Mais dites toujours, on me dit. Nao! jè reponds, les chaoses aussi grandioses, ils se voient plousse par le kieur, se comprennent mieux aussi par cette même chaose, que de dire par la baouche; allez, vous verrez si vous voulez pas être inférieur, direz non plus rien.

Jè dis aussi le voyège que jè lis, mais je les errange pour pas on me rie devant le nez.

Je compte à Jack les voyages de John et à John les voyages de Jack qu'ils m'ont soa raconté ; je prends des airs émus, je coufonds aussi temps en temps esprès, comme traoublé dans souvenirs trop nombreux, alors on croit mieuse.

Quand souis serré de près, indique tout ce qu'on veut, haôtel, voitures, etc., et quand les gens ont pas trouvé, ce qui m'étonne jamais,— et qu'on me dit, alors je m'écrie :

Hein! pas trouvé! Aoh! on ceit moqué de vous!

Alors mes auditeurs insistent pas, et j'ai l'air très fort. Aoh! encore oune chaose. Jè dis toujours j'ai perdu à Monèco ; toujours bon avoir l'air riche en riant de son perte. inspire confiance à son entourège, et trouve à emprunter plus fècilement.

Seulement oune jour je avais été trop loin : jè avais dit que jè m'étais amiousé à *l'Odéon*. J'ai su depouis qu'on m'avait pris pour oune bête, alors j'ai jèmais recommencé.

CHARLES LÉROY.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 5 mars, un 3 de 5 pour 50 francs, paire de plaisir à 10 fr., 3 poulets et 1 vieux en paire de plaisir chez M. Emile Bonte à « Gibraltar », place de la Liberté contre le « Rossignol chantant ».

CROIX. — Dimanche 5 mars, partie d'attaque pour 25 francs avec paires de plaisir à 5 francs, chez M. Dupont, de la Makellerie, contre M. Désiré Toofd. Mise au parc à 4 heures très précises.

— Dimanche 5 mars, au parc du Vésinet, 78, rue de Mouveaux, un 2/3 morts pour 100 francs, tous poulets, contre Saint-Léger. On y verra des poulets qui ont brillamment battu au concours de 1892.

WASQUEHAL. — Dimanche 5 mars, rendage au « Capreau » de la partie contre la société du « Petit Jésus » de Mouveaux. Mise au parc à 4 heures.

TOURCOING. — Mercredi 1er mars a eu lieu un 2 de 3 mort pour 50 fr. à la « Brasserie Saint-Eloi » rue de la Gare, contre M. Louis Dutilleul. La « Brasserie » a gagné les 3 premières. La quatrième qui était une paire de plaisir a été gagné par M. Dutilleul.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir). Direction Mme veuve G. Deschamps. — Bureau à 6 h. 0/0. Rideau à 6 h. 1/2. — Dimanche 5 mars. — BARBE-BLEUE, opéra-comique en 4 actes. — LA MENDIANTE, drame en 5 actes. — On commencera par : LA CONSIGNE EST DE RONFLET, vaudeville en 1 acte.

ROUBAIX. — Vaste salle Louis Couteau, rue de la Vigne, 70. Mi-Carême, dimanche 12 mars 1893, grand Bal. Entrée : Cavaliers, 0,75 c. Dames, 0,50 c. Une magnifique corbeille sera offerte à la société la plus nombreuse. Orchestre habituel. Ouverture du bal à 7 heures.

BIBLIOGRAPHIE

Moniteur de la Banque et de la Bourse. 30, rue Bergère, Paris. (25e année). — Revue économique et financière publiée par la maison Lemaire, Dupont et Cie, société en commandite par actions, capital 750,000 fr. paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi. Cours complets des valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances, de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs. Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues, abonnement : Six francs par an. Etranger : Dix francs, numéros spécimen envoyés sur demande.

Sommaire du n° 9. — Situation. L'horizon financier. Informations financières. Les obligations Algériennes. Les Canaux Agricoles. Chemins Autrichiens. Les scandales en Italie. L'Impôt sur les opérations de bourse. Messageries Maritimes. Dette Tunisienne. Mines d'or de l'Afrique du Sud. La Rente Foncière. Compagnie des Hirondelles Parisiennes. Renseignements utiles : Valeurs à acheter, Valeurs à vendre : Obligations Lombardes 3 0/0; Obligations Gaz et Eaux 4 0/0; les Obligations de Chemins de fer Espagnols; les quarts de Paris 1871 et 1887. Jurisprudence Financière. Revue des Valeurs. Marché en Banque. Petite Correspondance. Marché des départements. Changes et Monnaies. Cours des Métaux. Canal de Suez.

Tirages. — Ville de Paris 1855-1860. Ville de Paris 1876. Crédit Foncier de France : Obligations communales de 400 fr. 3 0/0 1891. Société générale de Laiterie. Crédit foncier Egyptien. Houillères de Dombrowa. Ville de Bordeaux 1863. 33986d

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 1057e livraison (4 mars 1893). — TEXTE : Une Française au pôle Nord, par Pierre Maël. — Les grandes fortunes de l'Angleterre. — L'Institut Pasteur, par Alexis Lemaistre. — Un procédé de peinture original, par Daniel Bellet. — Treizième année, par J. Coignet. — Une vocation, par Heinecke. — Chaque numéro, 40 centimes.

ILLUSTRATIONS DE : A. Paris, Busson, G. Vuillier, etc.

ABONNEMENTS : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Un Ami dans la nécessité

MADAME VEUVE LÈCRIVAIN, 12, rue Galilée, Paris, souffrait beaucoup depuis longtemps, d'une douleur au genou, à la suite d'une chute. Elle avait employé des remèdes divers, sans obtenir le moindre soulagement. Un ami lui conseille d'employer le St. Jacobs Oil; elle s'en procure un flacon chez son pharmacien. Au bout de deux flacons la douleur a entièrement disparu, et la guérison est complète. 34001c

La Librairie Théâtrale, 14, rue de Grammont, à Paris, publie de très spirituelles saynètes, du goût le plus délicat, qui s'adressent aux jeunes filles : Avant le bal; Mariage d'inclination ; En pénitence, par Valbert Chevillard. 34000d

TÉLÉPHONES PERFECTIONNÉS
pour réseaux et lignes privées
Sonneries et Appareils Électriques
PARATONNERRES
PORTE-VOIX, CONTROLEURS DE RONDES, etc., etc.
Ele RAVET
EXPERT DU GOUVERNEMENT
27, Rue de la Gare, 27 ROUBAIX Téléphone n° 409 | 51 bis, Bd de la Liberté LILLE Téléphone n° 240
ABONNEMENTS ET ENTRETIENS
33909 – 60559

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines et métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Plutarque.

Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'apprêts. Dépôt de la fabrique **Théodore Véron**. Papiers de toute qualités, Désiré **PECKRE**, Tourcoing.

QUAND VOUS IREZ A LILLE
VOYEZ
Rue Faidherbe, 31, ancienne rue de la Gare, à droite
LES SPÉCIALITÉS ARTISTIQUES DE DELFT
Marques Makkum, etc.
Tous ces articles, au coloris toujours recherché, sont vendus à des prix fixes et EXCEPTIONNELS par la maison qui en fait une **spécialité absolue** 68417 – 33724

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilitants sont *si nuisibles* à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le Racahout de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons). 33567d